



Canal sat me réclame 50€ pour un service qui n'a jamais été donné

Par **lilou44600**, le **20/04/2010** à **13:13**

Bonjour,

cela va faire 1 ans que nous avons souscrit a distance via Free un abonnement canal sat pour 10 € par mois. nous avons souscrit ce service a distance via notre opérateur free, 1 mois apres mon decodeur free ne fonctionnait plus donc plus de service canal sat non plus. nous recevons ensuite le contrat canal sat que nous devons renvoyer signé, nous l'avons pas fait vu que nous ne recevions pas le service demandé, nous pensions que vu que nous n'avions pas signé de contrat celui-ci n'allais pas être pris en compte. nous avons ensuite fait opposition sur notre compte car canal sat continuait a nous prélevé 10 € par mois. Nous les avons appelé plusieurs fois leur signalant notre probleme mais cela n'a rien changé. plusieurs lettres nous on été envoyé nous reclamant 50€ mais aujourd'hui nous recevons une mise en demeure d'un créancier d'un montant de 50€ + 8€ de frai. nous avons appelé, nous leur avons expliquer que nous n'avons jamais reçu le service demandé a canal sat (enfin si 1 mois) mais c'est tout car notre decodeur a cessé de fonctionner.

j'aimerais une aide afin de construire une lettre pour leur envoyer car je trouve scandaleu le fait de payer un service que nous n'avons jamais reçu.

merci a tous

1/ je n'est pas reçu le service canal sat a 10€ par mois car mon decodeur free a cesser de fonctionner

2/ aujourd'hui il me reclame 50€+8€ de frai de créance

3/ il ne veule rien entendre on doit payer même si le service ne nous a pas été rendu